

INTERNAT – Informations pratiques

Coordonnées de l'internat

Téléphone : 02.96.85.65.38 à partir de 18h

E-mail : internat@cordeliers.fr

Rentrée 2020 des internes aux Cordeliers

Mardi 1^{er} septembre à 17H00 : 4^{ème}, seconde

Mercredi 2 septembre à 17H00 : 3^{ème}, 1^{ère}, Terminale

Trousseau des élèves

Les familles doivent fournir obligatoirement aux jeunes :

- 1 housse imperméable pour matelas (lit une personne 90x190)
- 1 oreiller
- 1 couette
- 1 drap housse, 1 drap ou/et une housse de couette + 1 taie d'oreiller
- 2 serviettes de toilette, gants, 1 trousse de toilette
- 1 tenue de sports, 1 paire de chaussures de sports
- 2 tenues minimum de rechange pour la semaine + 1 pyjama
- 1 éponge
- 1 sac à linge sale
- Le nombre de masques nécessaires pour la semaine

NB : Il est désormais interdit à l'internat tous les produits aérosols (Laque, déodorants).

Le reste du trousseau est laissé au libre choix des parents qui veilleront à n'équiper l'élève que du nécessaire pour la semaine.



Inscrire le nom entier de l'élève sur le linge et les vêtements.

Le blanchissage n'est pas assuré par l'école.

Les élèves sont responsables de leurs affaires.



Dans le contexte sanitaire actuel il est fortement recommandé d'apporter le strict nécessaire en affaires personnelles pour l'internat.

Les horaires

Collège	Lycée
SOIR	
16h40-17h pointage au self, récupération des clés de chambre et goûter	16h40 même organisation que le collège pour les secondes et autres lycéens qui finissent à cette heure
17h-17h10 préparation des sacs pour l'étude	17h40-17h50 pointage au goûter et récupération des clés
17h10-17h30 temps libre sur la cour	17h50-18h préparation pour l'étude surveillée pour les secondes et l'étude en chambre pour les 1ères et terminales
17h30-19h étude surveillée	18h-19h étude
19h-19h40 diner	19h-19h40 diner
19h40-21h15 temps libre, douches, préparation pour le coucher	19h40-20h préparation des sacs pour l'étude
21h15 dépôt des portables auprès des surveillants	20h-21h étude surveillée en salle st Joseph
	22h15 : dépôt des portables auprès des surveillants
21h30 extinction des feux	21h-22h30 douches (jusque 21h30), préparation pour le coucher et extinction des feux
MATIN	
6h40 réveil avec la sonnerie (douches à partir de 6h30)	6h40 réveil avec la sonnerie (douches à partir de 6h30)
7h-7h20 ouverture du self et petit-déjeuner (les clés sont remises au self)	7h-7h20 ouverture du self et petit-déjeuner (les clés sont remises au self)
7h20 fermeture des dortoirs et du bureau d'internat	7h20 fermeture des dortoirs et du bureau d'internat
7h40 fin petit-déjeuner, prise en charge des jeunes sur la cour du collège	7h40 fin petit-déjeuner, prise en charge des jeunes sur la cour du lycée ou au foyer lycée
MERCREDI	
Le jeune qui présente une autorisation manuscrite de sa famille avant le lundi 19h peut rentrer chez lui du mercredi midi au jeudi matin (pointage obligatoire avant de quitter le lycée)	
Prise en charge par les surveillants	12h30-17h40 sortie libre en ville (pointage obligatoire avant de quitter le lycée) ou même organisation que les collégiens

Règlement de l'internat

LA CHARTE EDUCATIVE

L'internat des CORDELIERS accueille les élèves de la 4^{ème} à la terminale.

L'internat est un service rendu aux familles pour donner à chaque jeune les meilleures conditions possibles de travail.

C'est le lieu par excellence de l'apprentissage de la vie communautaire, chacun s'engageant à y maintenir une ambiance studieuse et paisible et à y développer un climat de respect et de dialogue.

L'internat est sous la responsabilité du chef d'établissement.

Le responsable d'internat est le principal interlocuteur des élèves et de leurs parents.

Ce règlement est communiqué à tous les membres de la communauté scolaire. Il vise à organiser une vie harmonieuse à l'internat et à permettre la réussite de tous dans leurs études.

HEBERGEMENT

Les élèves du collège seront en chambre à deux ou individuelle dans la mesure des places disponibles.

Les élèves du lycée sont logés en chambre individuelle (dans la mesure des places disponibles), sinon à deux.

Chaque matin, les chambres doivent être rangées, les lits faits. Le nettoyage de la chambre est à la charge de l'élève. Une vérification sera effectuée ponctuellement. Le ménage des parties communes est à la charge de l'établissement. Le linge de lit doit être changé au minimum une fois par mois.

La décoration des chambres est autorisée si elle n'affecte pas les revêtements muraux et le caractère propre de l'établissement et de l'enseignement catholique.

Il n'est pas possible de se rendre dans les chambres dans la journée entre 8 h et 17 h.

ABSENCES ET SORTIES

Se référer au règlement intérieur du collège-lycée. (Paragraphe 3)

Pour une sortie de courte durée sur un temps d'internat autre que la nuit, demander une autorisation de sortie auprès du responsable d'internat.

Pour une absence exceptionnelle :

Une demande manuscrite via le carnet de vie scolaire sera soumise à l'appréciation du responsable d'internat

Si celle-ci est autorisée, une attestation de prise en charge sera à compléter par la famille.

En cas de maladie :

Durant la nuit, prévenir le ou la surveillant(e) d'étage et dans la journée, s'adresser aux responsables de vie scolaire (lycée ou collège) qui en fonction de l'état de l'élève décideront d'un retour en famille (sauf indisposition passagère).

Tout traitement médical doit être signalé au directeur et au responsable d'internat.

Les élèves ayant un traitement médical doivent obligatoirement prendre leurs médicaments dans le bureau du surveillant d'internat. (Aucun médicament ne peut être conservé dans les chambres ; tout doit être déposé chez le surveillant).



En dehors des sorties autorisées, il est formellement interdit aux internes de quitter l'établissement. L'établissement se réserve le droit de refuser une sortie à un élève, même si celle-ci est autorisée par la famille.

SORTIE HEBDOMADAIRE

En collège, les élèves ne peuvent sortir qu'avec l'autorisation parentale remplie en septembre, soit pour rentrer chez eux, soit pour se rendre à une activité extrascolaire.

En lycée, selon l'emploi du temps, une sortie libre le mercredi après-midi est possible de 12h30 à 17h30 avec une autorisation parentale. Les élèves doivent **obligatoirement se faire pointer avant de quitter l'établissement**.

Tout retard donnera lieu à une sanction.

Nous rappelons que les élèves ne sont pas autorisés à se garer dans l'établissement.

L'ETUDE DU SOIR

Pour les élèves du **collège** l'étude du soir se déroule en salle d'étude de 17h30 à 19h

Pour les élèves de **secondes**, elle se déroule en salle d'étude de 17h30 à 19h et en salle d'étude de 20h à 21h.

Pour les élèves de **1^{ières} et de Terminales**, elle se déroule dans les chambres de 18h à 19h, et en salle d'étude de 20h à 21h.

Après les vacances de la Toussaint, les élèves de lycée ayant moins de 12 de moyenne seront en salle d'étude de 18h à 19h, les autres auront la possibilité de travailler dans leur chambre. Un point sur les notes est fait après les vacances de Noël, d'Hiver et de Printemps pour déterminer les changements entre chaque période.

VIE A L'INTERNAT

Téléphone :

Les communications avec des portables ne sont pas autorisées dans les bâtiments.

En conséquence, les communications personnelles ne sont admises qu'à **titre exceptionnel** sur la ligne de l'internat.

Les collégiens doivent remettre leur portable au bureau du surveillant à 21h15. L'internat se réserve le droit de saisir celui des lycéens le soir si le surveillant constate leur utilisation durant la nuit.

Matériel :

Toute dégradation de matériel sera portée à la charge financière des familles.

Les radioréveils, lecteurs MP3 et autres appareils audio sont autorisés pendant les temps libres. Les téléviseurs, les ordinateurs, les lecteurs DVD et PSP ainsi que les radiateurs d'appoint sont interdits.

Les douches et les sèche-cheveux sont utilisables jusqu'à 21h pour le collège et 21h30 pour le lycée.

Tabac, alcool et drogue :

Ils sont formellement interdits (se référer au règlement intérieur de l'établissement).

SECURITE

La sécurité des élèves exige le respect des normes et du matériel. Le non-respect des règles édictées et/ou la détérioration de signaux de sécurité seront sévèrement sanctionnés car ils mettent en cause la sécurité de tous.

En début d'année, les élèves internes recevront une information sur la sécurité et participeront aux exercices d'évacuation des locaux.

ANIMATION

Le foyer est accessible tous les soirs de 16h50 à 17h15 pour le collège et jusqu'à 18h pour le lycée.

Une soirée « cinéma » est organisée tous les mardis soirs de 20h à 22h.

Une soirée d'internat est organisée avant chaque vacances.

PERIODE DE VACANCES

La direction de l'établissement se réserve la possibilité d'utiliser les locaux de l'internat pendant les périodes de vacances. **Il faut donc vider les chambres à chaque départ en vacances.**

ASSURANCES

L'assurance de l'établissement ne couvre pas les dégradations ou vols survenus dans l'école. En aucun cas, il ne pourra être demandé de dédommagement à l'établissement (de même pour les sorties libres des lycéens qui utilisent leur véhicule personnel).

Il est déconseillé d'apporter de l'argent à l'école ou des objets de valeur.

HORAIRES

L'internat est ouvert du lundi matin au vendredi soir (les internes peuvent entreposer leurs sacs dans une salle de l'externat le lundi et vendredi matin jusqu'à 8H00).

NB : le règlement d'internat ne se substitue pas au règlement intérieur de l'établissement ; c'est un complément.

Vous devrez vous présenter au 1^{er} étage du bâtiment de l'administration pour l'attribution de la chambre.

